

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 73 (1928)
Heft: 10

Artikel: La défense anti-chimique chez les nations armées et les perspectives du modernisme militaire [suite]
Autor: Stackelberg, S. de / Zwietering, D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341142>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La défense anti-chimique chez les nations armées et les perspectives du modernisme militaire (suite).

Puissances européennes.

Une atmosphère équivoque règne en Europe en matière d'emploi des armes chimiques de guerre. Aucune puissance ne s'est prononcée franchement pour elles, comme les Etats-Unis l'ont fait. Même la France, dont l'attitude est la plus logique et la plus franche, semble subordonner l'emploi de l'arme chimique au fait d'être attaquée par elle. Cette réserve ne possède d'ailleurs qu'une valeur relative, car il serait difficile d'établir, au cours d'un combat ou d'une attaque brusquée, lequel des adversaires a usé le premier de l'arme chimique. Il reste toujours une marge assez grande pour des confusions; d'autant plus que l'habitude de mélanger aux explosifs destinés aux obus de longue portée certains corps *solides* à effet toxique, devra prendre dans l'avenir une certaine importance afin d'assurer à ces obus tels effets joints à des capacités balistiques normales, ce qu'un *liquide* toxique ne permettrait pas d'atteindre.

Il sera donc difficile de distinguer si les effets toxiques de certains obus viennent d'une substance explosive ou d'un corps spécial. A noter, d'autre part, que certaines substances explosives, comme la mélinite, le trinitrotoluène, ainsi que des explosifs chloratés, possèdent normalement des propriétés toxiques qui, dans certaines conditions, peuvent manifester des effets analogues aux gaz de combat proprement dits, et

donner lieu au déclenchement d'une riposte chimique très violente, qui ne serait pas justifiée.

La réserve française ne constitue donc, pratiquement, qu'un moyen élégant d'admettre la légalité de l'arme chimique, joint à un essai d'en enrayer la portée à l'aide d'une menace de châtement exemplaire à celui qui en userait le premier.

Etant donné que d'autres puissances que la France ne font même pas de ces réserves, dont le seul mérite est d'avoir une portée morale incontestable, nous devons admettre que le perfectionnement de l'arme chimique suivra son train et que chacun travaillera de son côté pour devancer son voisin, en dépit des résolutions, engagements et protestations platoniques dont le seul effet sera d'entretenir chez les populations civiles une ignorance dangereuse et un sentiment de sécurité trompeuse.

Il faut ajouter que les puissances vaincues, privées de toute organisation chimique de guerre en vertu du Traité de Versailles, comme est l'Allemagne, se trouvent placées devant la terrible alternative de choisir entre l'impuissance complète en face d'un voisin armé chimiquement, et les armements chimiques clandestins qui, avant d'être achevés et mis au point, seraient susceptibles d'amener sur elle des châtements exemplaires.

Une telle situation ne saurait être estimée normale et nous sommes loin, en Europe, de la clarté tranquille qui règne aux Etats-Unis en matière d'armes chimiques de guerre, adoptées avec une franche et loyale résignation comme des armes prédominantes de l'avenir, et dont chacun a le droit d'user pour se défendre, au même titre que d'autres armes depuis longtemps adoptées.

D'après les degrés et le caractère de leur préparation chimique, les Etats de l'Europe peuvent être divisés en trois groupes :

1) Etats possédant une organisation d'armes chimiques et dotés de troupes chimiques (Angleterre, France, Belgique, Pologne, Yougoslavie, Italie, Russie des Soviets).

2) Etats à organisation de guerre chimique incomplète, ne possédant pas de troupes de chimie spéciales (Etats neutres, Espagne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Etats baltes).

3) Etats ne possédant aucune organisation d'armes chimiques ni de troupes de chimie spéciales (Allemagne, Autriche, Hongrie, Bulgarie, Portugal).

Ces groupes peuvent être subdivisés à leur tour en sous-groupes :

Groupe 1.

a) Etats à organisation chimique de guerre officielle, sans participation d'organisations de caractère volontaire et privé (Angleterre, France, Italie).

b) Etats à organisation chimique de guerre mixte, résultant de la collaboration du gouvernement avec les associations de guerre chimique volontaires privées (Pologne, Yougoslavie, Russie des Soviets).

Groupe 2.

a) Etats non exposés aux dangers de guerre future, dont le désintéressement aux progrès de l'arme chimique paraît justifié en raison de leur situation géographique (Suède, Norvège, Espagne).

b) Etats susceptibles de recevoir en cas de conflit une aide chimique efficace de leurs alliés (Etats baltes, Tchécoslovaquie, Roumanie).

c) Etats exposés aux dangers de guerre future, plus particulièrement en raison de leur situation géographique, ainsi qu'aux dangers de guerre chimique en raison de leur configuration topographique (Suisse).

Groupe 3.

a) Etats possédant une industrie chimique développée, susceptible de préparer des matières nécessaires à la guerre chimique, ainsi que de procéder à des recherches scientifiques dans ce domaine, mais incapables de réalisation pratique en vertu d'interdiction imposée (Allemagne).

b) Etats ne possédant pas d'industrie chimique, ni de possibilité de réalisations pratiques (Etats vaincus autres que l'Allemagne).

Etats du groupe 1.

FRANCE. — En raison de sa situation géographique et politique, de son grand essor dans le domaine de la chimie industrielle, du grand nombre de ses chimistes savants, aux

idées toujours originales et à l'esprit aux réalisations promptes et hardies, la France se présente comme une puissance prédestinée à conduire l'évolution de l'arme chimique. Sous ce rapport, elle est, peut-être, appelée à devancer les Etats-Unis, une fois sa situation financière rétablie.

Elle est particulièrement favorisée pour l'organisation rationnelle de son armement en gaz, sa grande industrie chimique lui assurant la meilleure partie de son outillage. Cette industrie a pris, chez elle, une considérable extension depuis la guerre. En certaines branches, elle est de beaucoup supérieure à l'industrie chimique de l'Allemagne actuelle. Dans ces conditions, la guerre chimique y devient, comme aux Etats-Unis, une conséquence naturelle du développement industriel de la nation. En outre, les progrès de l'aviation civile et militaire favorisent encore un armement chimique intégral. La France reconnaît d'ailleurs l'utilité de l'arme chimique, et sa légalité n'est pas contestée non plus, puisque les règlements militaires contiennent des parties entièrement consacrées à l'emploi tactique des gaz de combat et prévoient des méthodes d'utilisation. Il existe, au surplus, des instructions spéciales sur l'emploi des gaz de combat ainsi que d'autres matières chimiques pulvérulentes et liquides.

Les meilleures forces intellectuelles sont d'ailleurs associées pour la recherche de nouvelles méthodes de guerre chimique, et ce serait long d'énumérer tous les éminents savants français qui s'y appliquent avec une inlassable activité. La collaboration est étroite entre les institutions militaires officielles et les savants, si bien que l'armée française se trouve dotée d'une organisation chimique très rationnelle, véritable cerveau de la guerre future, qui ne laisse échapper aucune idée féconde, esprits ouverts à tous les perfectionnements et à toute innovation utile.

On lira avec fruit le grand écrivain militaire français, général Nudant, qui, résumant une de ses conférences militaires toujours si appréciées, disait : « Une organisation comprenant la maîtrise de l'air, les services de guêt, la défense aérienne, les laboratoires, les stocks, la mise en train, pour la défense nationale, de l'industrie chimique de guerre, doit

être nécessairement doublée d'une mobilisation scientifique et technique. »

Et ailleurs : « Notre garant le plus sûr est d'avoir en mains les moyens immédiats d'une *riposte violente* et au moins égale à l'attaque, et ces moyens, l'industrie chimique française doit être *à tout moment* en situation de nous les fournir. »

Les juristes français, de leur côté, ont généralement une compréhension saine de la situation issue de l'apparition de l'arme nouvelle. Ils ne s'illusionnent pas sur la valeur réelle des engagements internationaux les plus solennels de ne pas se servir d'elle. Citons l'opinion de l'éminent juriste français, professeur Le Fur : « On n'arrête pas le progrès et ce serait pure utopie que prétendre à immobiliser à jamais les procédés de la guerre. En réalité, nous ne nous trouvons qu'en présence d'une conception technique de guerre, différente de la conception traditionnelle... » et qui, ajouterons-nous, deviendra traditionnelle à son tour...

Sans entrer dans les détails de l'organisation chimique de guerre du premier groupe, détails qui nous conduiraient sur un terrain généralement bien gardé et dont il ne serait pas de bon ton de parler, il est intéressant de passer à l'exemple typique qu'offrent les Etats appartenant au deuxième groupe. Nous verrons comment le danger de la guerre des gaz y a associé les populations éclairées à l'œuvre du gouvernement, comment des populations entières se sont rassemblées sous la direction des meilleurs esprits du pays afin de participer à la défense du sol natal tout en essayant de conjurer, dans la mesure du possible, les dangers que recèle dans l'avenir l'arme chimique et aéro-chimique. ¹

¹ Dans sa brochure *Giftgaskrieg die grosse Gefahr*, le major F. C. ENDRES donne les indications suivantes au sujet de l'Angleterre et de l'Italie. L'Angleterre a institué un comité de la guerre chimique composé de savants et de militaires. Les crédits de l'Etat alloués à des buts de guerre chimique se sont élevés à 80 000 livres en 1923. En 1926, ils atteignaient 273 000 livres, et dépasseront cette somme notablement en 1928. L'Italie travaille avec activité à son équipement chimique. Au Servizio chimico militare appartiennent déjà 200 officiers. Dans la troupe, l'organisation du service des gaz s'étend aux plus petites unités. (Réd.)

Etats du groupe 2.

POLOGNE. — Par son ampleur, l'organisation polonaise de guerre chimique surpasse l'organisation française. L'intérêt pour la guerre chimique et pour l'élaboration de moyens nouveaux de protection et d'agression existe non seulement dans les milieux étroits des spécialistes attitrés, mais atteint les milieux scientifiques et les larges couches intellectuelles, unis dans une collaboration étroite. Cette organisation est d'autant plus remarquable, et constitue un exemple d'autant plus intéressant, qu'elle est issue, dans son ampleur actuelle, exclusivement de l'initiative privée qui, décidée de vaincre la routine administrative, a atteint des résultats dépassant de beaucoup les espérances originelles.

Jusqu'à l'année 1923, le Ministère de la guerre de la jeune République polonaise s'était confiné dans l'inertie en matière d'organisation chimique de la guerre et, visiblement, ne croyait pas à l'évolution de l'arme chimique. Cette apathie du haut gouvernement finit par jeter l'alarme dans certains milieux militaires nationalistes, qui, à cette époque, redoutaient un conflit avec l'Allemagne au sujet de la Haute-Silésie et du corridor de Dantzig, ainsi que l'éventualité d'un bouleversement communiste en Allemagne, ce qui aurait entraîné une « offensive de secours » soviétique contre la Pologne.

Pour remédier au danger et décider le gouvernement à agir, deux promoteurs du mouvement en faveur de l'armement chimique national, le colonel Malishko et le professeur de chimie à l'Université de Cracovie Jean Zaglunicki, proclamèrent la nécessité de l'armement chimique de la Pologne à titre de question nationale et base de la sécurité du pays. Ils formèrent le « Comité de la défense chimique » et trouvèrent immédiatement de nombreux adhérents dans les milieux militaires, scientifiques, voire même ecclésiastiques.

Vers la fin de l'année 1925, le Comité en question, possédant déjà de nombreuses filiales en province et enrichi par la collaboration du professeur Mosćicki ¹, la plus grande autorité polonaise en matière de gaz toxiques et de gaz de combat en général, s'est transformée en « Société nationale de défense

¹ Actuellement, Président de la République polonaise.

chimique ». Cette société, dont le maréchal Pilsudski a pris la présidence d'honneur, et le maréchal du parlement Rataj, la vice-présidence, constitue un exemple parfait de collaboration nationale avec le gouvernement. Combien cette collaboration est étroite et quels sont ces résultats, nous allons le voir.

D'abord la composition du Conseil d'administration de la « Société nationale de défense chimique » comprend :

Le Président du Parlement ;

le Président du Sénat ;

le Chef de l'Etat-major général ;

tous les généraux commandants de corps d'armée ;

les sénateurs, les généraux de division, les professeurs de chimie, de toxicologie et de biologie, élus pour une année, à raison d'un par catégorie et à tour de rôle ;

les officiers des gaz, à titre consultatif.

Les buts de la Société sont les suivants :

1. Populariser l'idée de guerre chimique et ses rapports avec l'industrie nationale, dans les couches les plus larges de la population civile. —
2. Enseigner aux populations civiles les notions primaires sur la guerre chimique, afin de les engager à soutenir, dans leur propre intérêt, l'organisation nationale pour une défense efficace. —
3. Instruire les populations civiles des moyens de protection individuelle et collective. —
4. Organiser la défense chimique du pays d'une façon rationnelle. — Défense aérienne et anti-aérienne des grandes agglomérations urbaines. — Organisation de la défense des stations importantes du réseau ferroviaire, des arsenaux, usines et dépôts militaires ou utiles à la défense nationale, fabriques et dépôts d'alimentation et fourrages. —
5. Elaborer un type d'abris collectifs pour les populations civiles ainsi que des mesures de protection individuelle et collective en général, et mettre les meilleurs projets élaborés en exécution, en commençant par établir des abris collectifs aux agglomérations et points précédemment indiqués. —
6. Organiser la distribution gratuite de masques anti-gaz aux populations civiles des points menacés par les attaques chimiques (ou aéro-chimiques) éventuelles. —
7. Contribuer au développement général de l'industrie chimique et de l'aviation nationale.

Il existe actuellement en Pologne 190 filiales de la Société nationale de défense chimique qui est entrée depuis l'automne 1927 dans une phase active en organisant les cours dits « cours d'instructeurs civils » en exécution du § 1^{er} de son programme ci-dessus.

Chaque commune rurale aura ainsi son « instructeur civil », qui sera tenu d'inculquer aux populations de sa commune des notions sur la guerre chimique, de renseigner sur les moyens de protection individuelle et collective, et fera des conférences spéciales aux jeunes gens (recrues) appelés sous les drapeaux.

La Société a déjà organisé : *a)* Une exposition ambulante de guerre chimique. *b)* Des cours populaires chimiques spéciaux. *c)* Une édition de brochures, manuels et livres sur la théorie et la pratique du combat chimique et la protection par anti-gaz. *d)* La traduction des principaux ouvrages parus à l'étranger sur la question de la guerre et de la défense chimiques.

Le Ministère de la guerre actuel accorde à la Société nationale de défense chimique un soutien des plus énergiques, et lui alloue pour sa propagande des subventions assez considérables. Les officiers supérieurs et les commandants militaires provinciaux sont tenus d'office à s'inscrire comme membres de la Société. Toutes les garnisons de Varsovie et environs en font déjà partie. En principe, tout officier de l'armée polonaise est obligé de s'inscrire comme membre de la Société, ainsi que tout médecin militaire. Les commandants militaires des provinces, ainsi que l'administration et la police locales, sont tenus de prêter leur appui à l'organisation des filiales de la Société, à ses conférences, à son activité de propagande en général.

Fait curieux à noter : la propagande en faveur de la Société nationale de défense chimique a rencontré ses adeptes les plus actifs et les plus énergiques parmi les prêtres. Le Ministère des cultes engage d'ailleurs ces derniers à s'inscrire comme membres de la Société.

Comme bien d'autres puissances, la Pologne s'achemine, par la force des choses, à la guerre chimique intégrale, et le fait de l'avoir reconnu ne peut qu'ajouter à la franchise chevaleresque bien connue de la nation polonaise. Car il est

entendu que la conception polonaise ne se borne pas à la défensive passive, mais, comme c'est le cas de la France, prend pour base de l'action future une *riposte violente* aux moyens dont un adversaire serait capable de disposer.

Le programme d'études et de recherches que la Société s'est assignée englobe tous les aspects de la guerre chimique, en y adjoignant les problèmes de l'arme bactériologique et les études toxicologiques en général.

Le centre d'étude sera formé à Varsovie par la création d'un « Institut supérieur de combat chimique ». Pratiquement, cet Institut existe déjà, mais dans des locaux provisoires. Le Ministère de la guerre a mis à la disposition de la Société nationale de défense chimique un terrain de 3 ha., dans la banlieue de Varsovie, où l'Institut supérieur de combat chimique possédera de vastes locaux dotés de laboratoires avec matériel perfectionné, chambres à gaz et un terrain suffisant pour procéder aux expériences avec des matières chimiques nouvelles appropriées au combat chimique.

En dehors de son activité scientifique, l'Institut sera un arsenal chimique auxiliaire. Il est destiné à devenir un nouvel Edgewood polonais, et son rôle se révèle déjà de premier plan, étant donné la participation à ses travaux de savants éminents, polonais et alliés.

Le nouvel Institut comprendra les sections suivantes :

1. Section chimique d'agression, avec son laboratoire ;
2. Section bactériologique et toxicologique d'agression, avec son laboratoire ;
3. Section de protection, avec un laboratoire spécial d'essais d'appareils de protection, individuels et collectifs.
4. Section d'essais et chambre à gaz ;
5. Cellules à gaz ;
6. Bibliothèque ;
7. Musée.

Il sera en outre adjoint :

1. Caserne pour la garnison chimique ;
2. Hôpital ;
3. Dépôts de matériel courant et de matières premières ;
4. Dépôts de stocks de masques, appareils de protection, matières de combat fabriquées, etc.

L'Institut entrera dès l'automne en pleine activité, toutes les installations étant sur le point d'être achevées.

Comme nous le verrons par la suite, l'énergie développée par l'initiative bénévole, dont nous venons d'esquisser les grands traits, a fini par amener le Ministère de la guerre et les milieux officiels polonais à une compréhension de la guerre chimique plus juste et plus conforme à la réalité des choses que ce n'était le cas dans le passé.

Les anciens organes ne répondant plus à la situation ont été supprimés ou transformés, et de cette refonte est issue une organisation nouvelle, dont le mécanisme paraît en grande partie inspiré de celui du Chemical Warfare Service américain. Le Service chimique de combat polonais ne fait pas partie intégrante du Ministère de la guerre, comme c'est le cas du Service chimique français. Comprenant de multiples sections, des cours spéciaux aux différents degrés de préparation, des laboratoires, ainsi qu'un matériel d'artillerie et d'engins de tranchées pour expériences, il constitue par lui-même un petit ministère. L'autonomie du Service chimique de combat polonais est pratiquement absolue. Son directeur demeure en rapport direct avec le Ministre de la guerre par-dessus tous les rouages administratifs du Ministère. Le budget de l'institution est assez considérable et fait partie du fond secret mis à la disposition du Ministre de la guerre. C'est aussi de ce même fond que proviennent les subventions à la Société nationale.

On peut affirmer, en toute connaissance de cause, que l'armée polonaise se trouve dotée d'un instrument de combat chimique de première force. Son développement constant est assuré dans le domaine de la protection, comme dans celui de l'agression, par un personnel d'élite, des instructeurs spécialisés, des troupes chimiques entraînées, et les populations civiles sont avisées et éclairées sur les dangers du combat futur et les moyens de s'en préserver.

YUGOSLAVIE. — Une association analogue à l'association polonaise, issue de l'initiative privée, s'est constituée l'année dernière en Yougoslavie, ayant pour titre « Zemalska Hemijska Straža », c'est-à-dire la défense chimique de la

patrie. Elle a pris dans un court espace de temps une extension remarquable, et réunit une quantité appréciable de savants, d'hommes politiques et de militaires.

Les fondateurs de la Zemalska Hemijska Straža, entre autres le professeur Dimitri Zwiet, ont conçu un programme intéressant, basé sur le développement de l'industrie chimique nationale, la destruction des ennemis de l'agriculture, et les mesures sanitaires, en tant que bases pacifiques rationnelles susceptibles d'assurer la défense chimique du pays et de préparer les moyens de combat chimique.

Une exposition d'industrie chimique de paix et de guerre, ainsi que des moyens de combat chimique, a été organisée à Belgrade au printemps 1927 par les soins du principal fondateur de la Société, le professeur Dimitri Zwiet. Ensuite, transformée en exposition ambulante, elle a été transportée dans les principaux centres militaires et industriels du pays. La Société Zemalska Straža publie un journal destiné à populariser les idées de guerre chimique associée aux industries nationales du temps de paix. Les cotisations de ses membres lui assurent les ressources qu'exige son activité et, d'autre part, ayant été reconnue d'utilité publique, elle touche des subsides de l'Etat. Ses membres forment quatre catégories, dont la première est celle des membres-collaborateurs qui ne payent que la somme modique d'un dinar par mois. Par ce moyen, de nombreux paysans ont été encouragés à devenir membres de l'association.

Des succursales ont été établies dans plusieurs centres importants du pays. Celle de Zagreb a pris rapidement un grand développement, des savants éminents de la ville l'ayant prise immédiatement sous leur protection et ayant mis à sa disposition les laboratoires de l'Institut chimique et bactériologique fondé à Zagreb en 1927.

D'accord avec les membres-fondateurs, le gouvernement yougoslave s'applique actuellement à renforcer l'organisation de la Société, dont l'activité est également utile au développement industriel et agricole du pays, et à la défense nationale. Comme la Société a fait ses preuves et que l'expérience de l'association des masses à l'œuvre de la défense nationale

chimique a pleinement réussi, on doit s'attendre à l'essor de ce mouvement.

RUSSIE DES SOVIETS (U. R. S. S.). — Tout le territoire de l'Union soviétique a été partagé en quatre zones, dites « Zones de défense chimique ».

Zone I. — St-Petersbourg (Leninegrad) et le territoire de la circonscription militaire de St-Petersbourg (Leninegrad).

Zone II. — Zone-frontière polono-lithuanienne, avec Etat-major de guerre chimique à Kharkov (portant le titre de « Sous-inspection chimique de Kharkov »).

Zone III. — Le territoire de la République soviétique de l'Ukraine, avec Etat-major de guerre chimique (Sous-inspection chimique) à Kieff.

Zone IV. — Territoire de la Sibérie orientale avec Etat-major (Sous-inspection chimique) à Irkoutsk.

Comme on le voit par la répartition géographique des zones, des superficies considérables sont déclarées en péril d'attaques chimiques probables, en raison de leurs voisins, Finlande, Pologne, Lithuanie et Japon. Contre ces adversaires probables, sont établis des « barrages de défense chimique », munis de moyens d'une riposte vigoureuse. La mission des Etats-majors ou des Sous-inspections chimiques consiste à établir ces barrages et à tenir prêts les moyens de riposte aux gaz de l'adversaire.

Cette tâche, loin de porter un caractère bureaucratique, associe des organisations qui ont un caractère privé aux institutions militaires chargées de la défense chimique.

Ces organisations, dont il sera question plus loin, sont placées sous la direction suprême du Comité interministériel, et placée sous la présidence de M. Ipatieff, docteur en chimie, ex-général de la Direction impériale d'artillerie, ex-président du Comité impérial de chimie de guerre. M. Ipatieff, savant éminent, spécialiste émérite en matière de gaz de combat, et qui fut le seul officier de l'armée impériale russe portant le titre de Docteur de l'Université d'Oxford, a mis son grand savoir au service de la nation russe, sans appartenir au parti communiste. Il a dans sa compétence et sous sa direction immédiate, la Direction générale des services chimiques de

guerre, dans le ressort de laquelle se trouve le contrôle des zones de défense chimique. Comme sous-organe, la Direction générale possède l'Inspection générale de défense chimique, à Moscou, chargée du contrôle des Sous-inspections.

A côté de ce mécanisme officiel, les organisations de caractère privé sont chargées de le seconder et d'appuyer ses initiatives. Elles sont formées librement, grâce à la propagande parmi les populations civiles, encouragées par le gouvernement. Des trusts de l'Etat en sont les membres-bienfaiteurs et les membres-fondateurs; les populations paysannes, les jeunes scolaires et les militaires sont des membres-collaborateurs.

Il existait d'abord deux organisations de ce genre : le « Dobrokhim », ou Association chimique volontaire, et le « Dobrolet », ou Association aérienne volontaire. Elles ont fusionné et forment une organisation unique, appelée « Ossoviokhim », ou Association aéro-chimique volontaire.

Grâce à une propagande énergique, agitant l'épouvantail de la croisade capitaliste contre l'Etat soviétique, l'Association aéro-chimique a pu rassembler des fonds considérables. Elle comprend actuellement comme membres-bienfaiteurs et membres-fondateurs un grand nombre d'associations professionnelles et industrielles, trusts de l'Etat, banques populaires, clubs communistes, etc. L'Association travaille activement à l'élaboration des mesures de protection des populations civiles contre les gaz de combat, organise des conférences populaires, des expériences, démonstrations, alertes, bref, essaie d'enrégimenter la nation toute entière pour la défense chimique.

Bien que l'activité de l'« Ossoviokhim » serve avant tout les intérêts politiques du parti communiste au pouvoir, en stimulant la méfiance des populations russes à l'égard des puissances occidentales par la crainte d'une agression, on ne doit pas méconnaître son utilité dans le sens du développement des connaissances techniques et scientifiques des masses. Elle fait paraître de nombreuses brochures populaires qui ont leur utilité immédiate, puisqu'elles traitent les questions relatives à l'agriculture et à la chimie agricole. L'association subventionne en outre toute sorte de recherches se rappor-

tant à la destruction chimique des ennemis de l'agriculture, animaux et végétaux, destructeurs et parasites des plantes. Elle s'occupe très souvent elle-même des mesures de destruction et organise les campagnes de destruction des rongeurs par la voie chimique. Comme aux Etats-Unis et en Pologne, l'idée directrice de l'Association est de révéler aux masses populaires le rapport étroit qui existe entre l'industrie chimique de paix et la guerre chimique.

L'Association organise à cette fin de nombreuses conférences et expositions ambulantes. Elle a surtout pour tâche de propagande immédiate de faire saisir les trois thèses suivantes :

1. Emploi certain et inévitable de l'arme chimique, voir même bactériologique, dans la guerre future, d'où la nécessité pour les populations civiles d'être en état de se protéger : port de masques et organisation collective d'abris de protection pour les populations des points les plus exposés, usines importantes, ateliers de réparation des chemins de fer, arsenaux, dépôts militaires, grandes agglomérations urbaines, stations ferroviaires importantes.

2. La puissance militaire d'un Etat étant fonction du développement de son industrie chimique, cette dernière, en temps de paix comme en temps de guerre, doit être envisagée comme un facteur puissant de prospérité et de sécurité nationales, d'où la nécessité de posséder une industrie chimique puissante et indépendante de l'étranger.

3. La préparation à la guerre chimique, étant donné son utilité immédiate en tant que facteur de prospérité économique, contribue au bien-être national au lieu de le détruire, comme c'était le cas de l'ancienne course aux armements. La guerre chimique devient un facteur positif de la vie d'une nation.

Nous rencontrons ici, en somme, les mêmes maximes qui ont guidé les organisateurs de défense et de guerre chimiques aux Etats-Unis.

Quoique, certainement, il entre un certain élément de bluff et de réclame dans l'activité de l'« Ossoviokhim », on ne doit point méconnaître le fait que la Russie des Soviets se prépare à la guerre et à la défense chimiques d'une façon très

sérieuse. L'entraînement qu'on essaie de donner aux populations entières, en les associant, comme cela a été le cas lors des manœuvres de l'été dernier, à des opérations d'attaques chimiques aériennes simulées, afin de les exercer à la protection individuelle et collective, non seulement mérite d'être signalé, mais imité par toute nation exposée à l'éventualité d'une attaque chimique, car de l'attitude des populations civiles lors d'une première attaque chimique pourrait dépendre non seulement le développement ultérieur des opérations militaires, mais le sort même de la nation.

Certains spécialistes soviétiques, notamment le Dr Fischmann, ne se contentent pas des résultats déjà acquis ; ils demandent de pousser plus loin la préparation de la guerre chimique. Fischmann propose de subordonner toute la grande industrie chimique aux nécessités de la guerre et de la mettre, à cet effet, sous le contrôle d'un comité militaire spécial, Comité de stratégie chimique.

Il voudrait que fussent octroyés à ce comité de véritables pouvoirs dictatoriaux pour la répartition des matières premières nécessaires aux diverses fabrications chimiques, le choix et l'organisation de centres de production, la réglementation de la production en temps de paix, et pendant la guerre l'organisation des zones de guerre chimique et leur armement. L'industrie chimique devient, selon Fischmann, une industrie de guerre par excellence, et ceci dès à présent. Elle doit donc être militarisée à fond et établie d'après les nécessités d'une nouvelle stratégie, la « stratégie chimique ».

Le programme Fischmann montre jusqu'à quel point extrême peut être poussée la hantise de la guerre chimique. S'il faut admettre que le spécialiste soviétique a dépassé peut-être ses collègues d'autres pays, il a tiré des conclusions logiques de l'état de choses existant déjà chez d'autres nations, les Etats-Unis par exemple, où l'on a vu que l'arme chimique était considérée dès maintenant comme une arme maîtresse de la guerre future. Il est évident que dans de telles conditions, la militarisation de l'industrie chimique deviendrait, tôt ou tard, une nécessité pratique.

S. de STACKELBERG, ing.

Prof. D. ZWIET, Dr en chimie.

(A suivre.)